

Burundi : Fin des opérations d'enrôlement des électeurs sur une tendance haussière

PANA, 18 février 2018 Bujumbura, Burundi - Les résultats provisoires du recensement du corps électoral au référendum populaire de mai prochain et aux élections générales de 2020 dégageaient, dimanche, une tendance à la hausse de plus de 120%, comme à Bujumbura, la capitale politique et économique du Burundi, comparés aux prévisions de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni).

Les résultats définitifs sont attendus la semaine prochaine et la veille de la clôture de l'activité, la Ceni signalait un taux de participation de 92,2%, au niveau national, et autour de plus de 97% à Bujumbura. Ce taux de participation de 92,2% représentait, vendredi, un total de 4.105.481 inscrits, sur une population électorale projetée de quelque 4.452.679. Au premier point de presse, le 12 février dernier, la Ceni faisait état de 2.505.829 demi-inscrits à mi-parcours, soit un taux national de participation, à mi-parcours, de 56%. Ce sont, pour le moment, les dénombrements de la Ceni, à l'intérieur du pays, qui filtrent les résultats provisoires de fin de recensement qui auront lieu sur une période de dix jours, soit du 17 février. A titre indicatif encore, dans la province de Bujumbura Rural, frontalière de Bujumbura-mairie, les mêmes sources annonçaient, dimanche, un taux de participation de plus de 130%. D'autres indications du fort taux de participation des citoyens en âge de voter concernent les provinces densément peuplées du Sud où les prévisions ont dépassé les 120%, selon le correspondant local de l'Agence burundaise de presse (ABP). Les jeunes, à partir de 16 ans, ont été également autorisés à se faire enrôler pour voter en 2020, année à laquelle ils auront atteint la majorité requise de 18 ans au Burundi. Dans l'ensemble, la cadence des inscriptions s'est accélérée au cours de la semaine que les débats avaient été poussifs pour diverses raisons. Au début, la Ceni avait accusé un retard dans l'acheminement des registres dans les 3.828 centres d'inscription, et d'un autre côté, nombreux sont les candidats électeurs qui ont cherché les cartes d'identité nationales la dernière minute pour avoir accès à l'enrôlement. L'opposition a subi un coup de pouce malgré elle, en revenant sur son mot d'ordre de boycott du référendum à cause d'un contexte marqué par la crise politique autour des précédentes élections controversées et marquées de violences de 2020. C'est notamment le cas du chef de file de l'opposition parlementaire et actuel premier vice-président de l'Assemblée nationale Agathon Rwaso, qui a pris le train en marche en allant se faire enrôler et en appelant les militants et sympathisants de sa coalition à « Amizero yaburundi » (Espoirs des Burundais) en faire de même, à « malgré les imperfections ». Le ministre de l'Intérieur a démenti à maintes reprises des informations faisant état d'intimidations à se faire enrôler, c'est principalement pour la « sécurité physique » des citoyens que l'opposition a dit les avoir appelés à se faire enrôler. Le 14 février dernier, le Conseil national pour la défense de l'Accord de 2000 à Arusha, en Tanzanie, sur la paix, la réconciliation et l'Etat de droit (Cnared, principale plate-forme de l'opposition en exil) s'était indigné, par voie de ces intimidations sur les citoyens, de la part des administratifs à la base. « Tous les services sociaux vitaux pour les citoyens burundais ne sont désormais accessibles qu'aux seuls détenteurs d'une preuve d'enrôlement », s'est écrié Cnared. Les Nations unies se sont également impliquées dans le débat, à travers un rapport qui fait remarquer que « le gouvernement continue de s'employer à obtenir une révision de la Constitution, en dépit des occupations de nombreuses parties prenantes et de nombreux partenaires du Burundi ». Le lendemain, le gouvernement a rendu public un communiqué dans lequel l'actuel envoyé spécial des Nations unies au Burundi, en même temps ancien président de la Transition au Burkina Faso, faisait les frais du rapport dont on lui attribue la paternité à Bujumbura. Par ailleurs, le gouvernement a « ne comprend pas cet acharnement sur le Burundi dans la mesure où des cas de révision des Constitutions ont été observés dans beaucoup de pays, que ce soit dans la région ou ailleurs, ce que les Nations unies ont trouvé normal car légitime ». Les révisions constitutionnelles, dont on dit qu'il s'agit sur mesure de l'actuel chef de l'Etat Pierre Nkurunziza, dans les milieux de l'opposition, portent, entre autres, sur l'adoption d'un septennat présidentiel à la place du quinquennat classique. Le chef de l'Etat burundais s'est soumis au verdict des urnes et en est sorti vainqueur, en 2005, puis en 2010, avant que sa troisième candidature, en 2015, ne soit combattue dans la rue pour son caractère « illégal », aux yeux de ses adversaires qui ne désarment pas. D'autres amendements ont trait au référendum des quotas ethniques de 60 %, pour la communauté majoritaire des Hutu, et 40 %, pour la minorité Tutsi, jusque-là appliqués dans les instances du pouvoir exécutif, au Parlement et dans l'appareil judiciaire au bout de cinq ans de la prochaine législature. Les autres propositions d'amendement portent sur l'introduction d'un poste nouveau de Premier ministre du gouvernement, et la suppression de celui de deuxième vice-président de la République. Dans le projet de Constitution révisée, il est encore prévu que l'adoption des lois ordinaires se fassent à la majorité simple et non plus à la majorité des deux tiers.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});